

Avis public

**aux propriétaires uniques d'un immeuble, aux occupants
uniques d'un établissement d'entreprise, aux copropriétaires
indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un établissement
d'entreprise**

**Personnes
physiques et
personnes
morales**

Ville de
SAINT-RÉMI

Scrutin du

2025	08	24
année	mois	jour

OBJET : Scrutin référendaire - Règlement numéro V737-2025-00 décrétant une dépense de 3 252 100 \$ et un emprunt de 3 252 100 \$ pour l'exécution de travaux d'infrastructures pour le secteur de la desserte de la zone commerciale (rue Notre-Dame et boulevard Saint-Rémi) et de la rue de l'Industrie

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par Patrice de Repentigny, greffier :

⇒ **aux propriétaires uniques d'un immeuble et aux occupants uniques d'un établissement d'entreprise**, qui n'ont pas déjà le droit d'être inscrits sur la liste référendaire comme personne domiciliée, que vous pouvez être inscrits sur la liste référendaire pour le scrutin en cours en respectant les conditions indiquées ci-dessous :

1. être propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise, situé sur le territoire de la municipalité ou, selon le cas, dans le secteur concerné par le référendum à la date de référence

2025	06	16
année	mois	jour

*

et, à cette date, ne pas avoir été déclaré coupable, au cours des cinq dernières années, d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse.

2. avoir transmis à la municipalité, à l'adresse indiquée ci-dessous, une demande d'inscription à la liste référendaire au plus tard le

2025	07	25
année	mois	jour

**

→ La personne physique doit également être majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas avoir perdu son droit de vote à cause d'une tutelle.

ET

⇒ **aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un établissement d'entreprise**, qui n'ont pas déjà le droit d'être inscrits sur la liste référendaire comme personne domiciliée, propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise, que vous pouvez être inscrits sur la liste référendaire pour le scrutin mentionné ci-dessus en respectant les conditions indiquées ci-dessous :

1. être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité ou, selon le cas, dans le secteur concerné par le référendum, à la date de référence

2025	06	16
année	mois	jour

*

et, à cette date, ne pas avoir été déclaré coupable, au cours des cinq dernières années, d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse.

2. avoir été désigné au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants qui sont des personnes habiles à voter le

2025	06	16
année	mois	jour

*

3. avoir transmis à la municipalité, à l'adresse indiquée ci-dessous, une procuration au plus tard le

2025	07	25
année	mois	jour

**

→ La personne physique doit également être majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas avoir perdu son droit de vote à cause d'une tutelle.

* La date de l'adoption du règlement, de la résolution ou de l'ordonnance (date de référence).

** Au plus tard, le 30^e jour précédant le scrutin.

ET

⇒ **aux personnes morales qui sont habiles à voter le**

2025	06	16
année	mois	jour

*

que vous pouvez être inscrites sur la liste référendaire pour le scrutin mentionné ci-dessus, en respectant les conditions suivantes :

1. avoir désigné, au moyen d'une résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne majeure, de citoyenneté canadienne, qui n'a pas perdu son droit de vote à cause d'une tutelle, ni déclarée coupable (au cours des cinq dernières années) d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse le
2. avoir transmis à la municipalité, à l'adresse indiquée ci-dessous, une résolution au plus tard le

2025	06	16
année	mois	jour

*

2025	07	25
année	mois	jour

**

PRENEZ NOTE que la demande d'inscription, la procuration ou la résolution transmise après le

2025	07	25
année	mois	Jour

**

mais **au plus tard** le

2025	08	12
année	mois	jour

(dernier jour fixé par le greffier pour présenter une demande

devant la commission de révision) sera considérée comme une demande de modification à la liste référendaire.



Un modèle de formulaire de demande d'inscription, de procuration ou de résolution est disponible au bureau du greffier ou secrétaire-trésorier. Les demandes d'inscription, les procurations et les résolutions prennent effet lors de leur réception et demeurent valides tant qu'elles ne sont pas retirées ou remplacées.

Pour toute information supplémentaire, communiquer avec le greffier.

PATRICE DE REPENTIGNY

Prénom et nom

450 454 3993

Ind. rég. Numéro de téléphone

105, RUE DE LA MAIRIE SAINT-RÉMI

Adresse

J0L 2L0

Code postal

Signature

Donné à

SAINT-RÉMI

Municipalité

, le

2025	07	15
année	mois	jour

Greffier ou secrétaire-trésorier